

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

2023 / 11^e ÉDITION DES TROPHÉES PRO BONO !



DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LA 11^e ÉDITION DES TROPHÉES PRO BONO AVANT LE 15 JUIN 2023

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse : barreausolidarite@avocatparis.org avant le 15 juin 2023 à minuit.

Le candidat indiquera en objet du mail
« **Candidature Trophées pro bono 2023** »
suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

UN DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1/ Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :

Le cabinet TEMIME situé au 156 Rue de Rivoli, 75001 Paris. Mail : cabinet@temime.fr Tél. : 01 49 27 00 55

2/ Intitulé de l'action à laquelle vous contribuez ou de l'association que vous soutenez et au titre de laquelle vous présentez votre candidature :

Le cabinet Temime et l'association Acceptess-T : lutter contre l'éloignement de la justice et du droit des personnes trans les plus précarisées



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

3/ Choisissez l'une des catégories de Trophées suivantes selon votre profil⁽¹⁾ :

- PRIX HENRI LECLERC** (ouvert uniquement aux élèves-avocats de l'EFB ou aux avocats du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice)
- PRIX SOLO** (si vous candidatez en tant qu'avocat individuel inscrit au Barreau de Paris)
- PRIX EN ÉQUIPE** (si vous candidatez en tant que cabinet établi à Paris ou collectif d'avocats inscrits au Barreau de Paris)

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

L'association ACCEPTESS-T lutte contre les discriminations dont sont victimes les personnes trans et notamment les plus précaires d'entre elles, comme les travailleuses du sexe et les personnes sans papiers. Les actions bénévoles des avocats du cabinet TEMIME vont dans le sens de la lutte contre ces discriminations et ces violences.

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

Le public-cible de l'action du cabinet Temime est composé de personnes trans qui cumulent des facteurs d'exclusions et de discriminations (migrant, travailleuses du sexe, séropositives, sans-papiers etc...). L'action du cabinet à un impact important sur l'accès au Droit et à la Justice de ces personnes et permet de lutter contre leur intériorisation des violences et des stigmates en étant à leurs côtés tout au long de la procédure judiciaire. Depuis la mise en place de ce dispositif partenaire et la création du pôle juridique qui en a découlé, neuf avocats du cabinet Temime ont défendu pro-bono des dizaines de personnes transgenres victimes de violences.

C. Description de l'engagement bénévole du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Les personnes trans victimes de violences sont reçues au sein de l'association Acceptess-T puis une médiation est organisée avec un des avocats du cabinet Temime. Depuis le début du partenariat le cabinet Temime s'est mobilisé autour de crimes graves commis à l'encontre de la communauté trans, et a notamment accompagné les parties civiles dans trois affaires de meurtres, avec la volonté de représenter les victimes dès la commission du crime et jusqu'à l'indemnisation des préjudices subis.

⁽¹⁾ 4 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées en octobre 2023, par :
1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat de l'EFB ou un avocat du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb sur la base d'une pré-sélection établie par le Jury des Trophées.
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.

Le cabinet Temime et l'association Acceptess-T : lutter contre l'éloignement de la justice et du droit des personnes trans les plus précarisées

Les populations transgenres sont particulièrement éloignées du droit et de la justice puisqu'elles subissent de nombreuses discriminations basées sur l'identité de genre tout en ayant intériorisé les stigmates liés à la transphobie. Cette difficulté d'accès au droit commun est encore plus saillante lorsque les personnes trans cumulent les facteurs d'exclusion et de discrimination.

Créée en 2010, l'association Acceptess-T (Actions Concrètes Conciliant Éducation Prévention Travail Équité et Sport pour les Transgenres) lutte contre les discriminations dont sont victimes les personnes trans et notamment les plus précaires d'entre elles, comme les travailleuses du sexe et les personnes sans papiers. Cet engagement opère à l'échelle individuelle et collective, via l'accompagnement des personnes concernées afin qu'elles acquièrent des outils pour s'autonomiser sur le plan socio-économique. Cette mission s'accompagne d'un travail de sensibilisation et de formation aux problématiques spécifiques liées à la transphobie, ainsi que de développement des plaidoyers permettant de visibiliser l'impact des discriminations sur l'ensemble des communautés trans.

Dès la création de l'association, la transmission d'informations concernant l'accès à la justice et le recensement des violences vécues a constitué le cœur des parcours d'accompagnement réalisés, notamment sur le plan des discriminations liées au travail du sexe, à l'identité de genre, au pays d'origine et à la séropositivité. La vocation de ce travail associatif consiste à qualifier l'éloignement des personnes trans du système de droit commun, et particulièrement du système judiciaire, pour mieux pouvoir le réduire.

La rencontre entre le cabinet Temime et l'association Acceptess-T a eu lieu lors d'un évènement particulièrement traumatisant pour la communauté trans en France et dans le monde : le meurtre de Vanessa Campos, une femme transgenre migrante et travailleuse du sexe assassinée au bois de Boulogne dans la nuit du 16 au 17 août 2018.

L'association Acceptess-T s'est retrouvée propulsée dans une procédure judiciaire extrêmement lourde, tout en devant répondre en parallèle aux traumatismes des usagères de l'association travaillant au Bois de Boulogne, préparer les funérailles de Vanessa, rapatrier son corps au Pérou, son pays d'origine, cela dans un contexte particulièrement lourd de deuil communautaire.

C'est dans cette période marquante pour la vie de l'association que Maître Chirine Heydari-Malayeri, ancienne collaboratrice et nouvelle associée du cabinet Temime, a rencontré la directrice de l'association, Giovanna Rincon. Entérinant le développement d'un projet pro-bono aux côtés d'Hervé Temime, Maître Chirine Heydari-Malayeri a proposé de représenter la famille de Vanessa Campos ainsi que ses amies et collègues s'étant constituées parties civiles aux côtés de l'association Acceptess-T.

A partir de mars 2021, la collaboration entre Acceptess-T et le cabinet Temime s'est renforcée avec la création d'un pôle juridique au sein de l'association et l'embauche d'un juriste, June Lucas, chargé de l'accompagnement des personnes trans victimes de violences et de discriminations. Celles-ci sont dès lors reçues par le juriste, qui les accueille au sein des locaux de la structure, lieu communautaire permettant l'établissement d'un lien de confiance. Les situations y sont analysées au cas par cas et les avocats partenaires sollicités afin de travailler en commun sur les différents dossiers. Après examen et sélection desdits dossiers par le cabinet, la victime est suivie par le juriste de l'association, tout en bénéficiant d'une médiation avec un avocat.

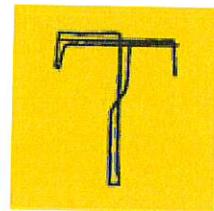
Depuis la mise en place de ce dispositif partenaire et la création du pôle juridique qui en a découlé, neuf avocats du cabinet Temime ont défendu pro-bono des dizaines de personnes transgenres victimes de violences.

Le cabinet Temime s'est mobilisé autour de crimes graves commis à l'encontre de la communauté trans, et a notamment accompagné les parties civiles dans trois affaires de meurtres, avec la volonté de représenter les victimes dès la commission du crime et jusqu'à l'indemnisation des préjudices subis. Dans l'affaire Vanessa Campos par exemple, neuf parties civiles ont été représentées par le cabinet TEMIME, notamment Maître Chirine Heydari-Malayeri, Maître Quentin de Margerie et Maître Vincent Desry. Parmi elles se trouvaient six collègues et amies de la victime ainsi que sa famille et l'association Acceptess-T. La présence du cabinet a été cruciale dans la reconnaissance du statut de partie civile pour les collègues et amies de Vanessa Campos, ce qui a leur a permis de faire valoir leur peur et leur souffrance auprès de la justice suite au meurtre de leur consoeur.

L'accompagnement des familles des victimes de meurtres a été indispensable puisque ces dernières, éloignées géographiquement, précaires et étrangères au système français, rencontraient de grandes difficultés dans l'appréhension des procédures.

Les objectifs définis à la naissance de la collaboration entre le cabinet Temime et l'association Acceptess-T ont été atteints, dans la mesure où de nombreuses personnes trans cumulant les facteurs de discrimination ont pu bénéficier d'un accompagnement juridique complet et d'avocats prenant en compte leurs conditions de vie spécifiques. Cet engagement a permis d'orienter les victimes vers la justice, de faire valoir leurs droits et de combattre les stigmates dont elles sont la cible au quotidien.

Contact pour le cabinet Temime : Chirine Heydari-Malayeri, chirine.heydari@temime.fr
Contact pour l'association Acceptess-T : June Lucas, pole.juridique @acceptess-t.com



T E M I M E

